

1800.

(Suivent d'autres lettres sur le même sujet, en date du 22, 24 et 26 août.)

26 août,
Sydney.

Despard au secrétaire d'Etat (Portland). Au sujet des difficultés entre lui et Murray concernant la présidence du Conseil. 327

Inclus. Doubles des lettres jointes à la mission de Murray du 23, y compris les lettres du 24 et du 26.

Despard au juge en chef Smith, 21 août. A-t-il vu le mandement du 17 octobre 1799, et le Conseil avait-il été convoqué pour exécuter les instructions? Désire avoir son opinion sur la question de savoir s'il (Despard) devrait ou non prendre le rang de membre ancien du Conseil et administrer le gouvernement comme commandant des forces.

"Col. Cor., C. B.", vol. 77, p. 355

Opinion de Smith, 21 août, que l'intention du roi était que le commandement civil ne fut pas séparé du commandement militaire au Cap-Breton. 359

Despard à Smith, 22 août. Désire savoir d'une manière claire et explicite si, comme commandant des forces, il est la seule personne qui ait droit d'administrer le gouvernement du Cap-Breton, etc.

"Col. Cor., C. B.", vol. 77, p. 363

Smith à Despard, 23 août. Répond à certaines de ses questions. Il ne croit pas devoir donner d'opinion sur la question de savoir si Murray a droit de continuer à exercer sa charge civile, vu que la chose pourra donner lieu à un procès qu'il aura à juger. C'est au procureur général que Despard devrait s'adresser. 367

(Double à la p. 651.)

Campbell, procureur général, à Despard, 23 août. D'après le texte du mandement, Despard, comme commandant militaire, a droit d'exercer aussi la charge de commandant civil. 371

11 septembre,
Sydney.

Affidavit de Murray mentionnant les accusations portées par Hames contre le juge en chef Smith. 827

15 septembre,
Sydney.

Affidavit du juge en chef Smith concernant le nombre et les noms des volumes qu'il avait écrits et publiés. 831

17 septembre,
Yorkfields.

Murray au secrétaire d'Etat (Portland). Il envoie le juge en chef Smith pour lui expliquer la situation. Despard doit prendre possession de vive force de la charge de président du Conseil. Il s'attend à aller en prison, mais il fera son devoir. 375

Inclus. Procès-verbal de l'assemblée du Conseil tenue le 16 septembre. Cette assemblée avait été convoquée par Murray pour examiner la situation: un corps de milice avait été levée sans autorisation et deux membres du Conseil avaient fait prêter serment à Despard comme président. Le Conseil recommanda qu'un compte rendu de ce qui s'était passé fût transmis au roi. 379

19 septembre,
Sydney.

Despard au secrétaire d'Etat (Portland). Dit qu'il a prêté serment comme président du Conseil. Nie qu'un corps de milice ait été levé; il n'y a qu'une sentinelle de service à l'hôtel du gouvernement. Les habitants sont enchantés du remplacement de Murray. Il n'a pas été commis de déprédations, mais quelques châssis ont été brisés par des gamins. Refus de Smith et de Cossit d'assister au Conseil; envoie des copies de leurs lettres. La houillère n'est pas aussi productive que lorsqu'elle était exploitée à l'entreprise; le rendement n'est pas suffisant. Prendra des mesures pour remédier aux maux dont on se plaint. Défectuosités que présente le nouvel hôtel du gouvernement et sa situation défavorable. Le *Hope* échangé pour un navire américain qui avait été saisie pendant qu'il faisait un commerce illicite; le navire en question ne répond pas aux besoins du service. 391